



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **3 avril 2017**

Décision n° **CP-2017-1500**

commune (s) : Lyon 3°

objet : Rue Garibaldi - Parvis des Halles - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché de revêtements de surface

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 24 mars 2017

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 04 avril 2017

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Abadie), Passi, Crimier (pouvoir à Mme Laurent), Vesco (pouvoir à M. Bernard), Vincent (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Rabatel, Piantoni.

Commission permanente du 3 avril 2017**Décision n° CP-2017-1500**

| |
|--|
| objet : Rue Garibaldi - Parvis des Halles - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché de revêtements de surface |
| service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie |

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 20 mars 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015 modifiée, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Le présent dossier concerne l'avenant n° 1 au marché de revêtements de surface ayant pour objet le réaménagement du parvis des Halles à Lyon 3°, dans le cadre de l'opération de réaménagement de la rue Garibaldi.

Ce projet a été inscrit dans la programmation pluriannuelle des investissements de 2009-2014, dans le cadre de la politique " Garder le cap du développement économique - Réaliser des grands projets structurants - Renforcer les centres urbains " et dans la programmation pluriannuelle des investissements de 2015-2020.

Par délibérations du Conseil n° 2009-0504 du 9 février 2009, n° 2009-0907 du 28 septembre 2009, n° 2012-2716 du 13 février 2012, n° 2012-3051 du 25 juin 2012 et n° 2016-1200 du 30 mai 2016, la Communauté urbaine de Lyon et la Métropole de Lyon, ont décidé l'individualisation de l'autorisation de programme globale A2 - Réaliser des grands projets structurants, sur l'opération n° 1896, pour un montant total de 30 000 000 € TTC, en dépenses, sur le budget principal et 763 239 € HT, en dépenses, sur le budget annexe des eaux.

Par décision de la Commission permanente n° CP-2016-0693 du 8 février 2016, la Métropole a autorisé la signature d'un marché public de revêtements de surface dans le cadre du réaménagement de la rue Garibaldi à Lyon 3°, parvis des Halles.

Ce marché a été notifié sous le numéro 2016-053, le 25 février 2016, au groupement De Filippis / Eiffage génie civil établissement Gauthey / Sols confluence, pour un montant de 611 607 € HT (soit 733 928,40 € TTC), décomposés en 513 518 € HT pour la tranche ferme (soit 616 221,60 € TTC) et 98 089 € HT pour la tranche conditionnelle n° 1 (soit 117 706,80 € TTC). La tranche conditionnelle n° 1 n'a pas fait l'objet d'un ordre de service (OS) d'affermissement.

Cet avenant vise à augmenter le montant du marché, en raison de sujétions techniques intervenues pendant la réalisation des travaux tenant :

- aux contraintes de réseaux (+ 34 352,30 € HT) qui se décomposent en :

. l'adaptation du projet, suite à la découverte d'un caniveau de chauffage urbain au niveau de la rampe d'accès au parking des Halles : + 10 718,96 € HT,
. les modifications apportées sur les réseaux secs et d'assainissement existants (création d'un 2° accès au dessableur, démolition d'un ouvrage vétuste, création d'un caniveau grille, etc.) : + 23 633,34 € HT,

- à la création d'une rampe pour les personnes à mobilité réduite (PMR) vers l'accès futur de l'ascenseur du parc de stationnement Lyon parc auto (LPA) : + 1 409,33 € HT,

- aux quantités supplémentaires exécutées, dans le cadre des prix prévus au marché : + 5 513 € HT.

Le montant global du marché est donc augmenté de 41 274,63 € HT (soit 49 529,56 € TTC), correspondant à une augmentation de 8,04%.

Le nouveau montant du marché est donc de 554 792,63 € HT (soit 665 751,16 € TTC).

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit avenant, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'avenant n° 1 au marché n° 2016-053, conclu avec le groupement De Filippis / Eiffage génie civil établissement Gauthey / Sols confluence, pour le marché de revêtements de surface du parvis des Halles à Lyon 3°. Cet avenant d'un montant de 41 274,63 € HT, soit 49 529,56 € TTC, porte le montant total du marché à 554 792,63 € HT (soit 665 751,16 € TTC).

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° OP09O1896, le 13 février 2012, pour la somme de 30 000 000 €.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2017 - compte 23151 - fonction 844 - opération n° OP09O1896.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 4 avril 2017.

.
.